

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL DE GRANDANGOULEME AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Direction Ressources - Secrétariat  
des assemblées  
N° 2017-D-375

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- ▣ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle du Conseil de GrandAngoulême au profit l'Office Public de l'Habitat située 42, boulevard du Docteur Duroselle à Angoulême, le mardi 23 janvier 2018 de 8h30 à 12h30.

**Article 2** – La salle est mise à disposition de l'Office Public de l'Habitat gratuitement.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **23 novembre 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **23 novembre 2017**